

annuel de croissance de 13 % pendant toute la décennie 1970-1980; un certain tassement s'est toutefois produit au début de la présente décennie par suite de l'accroissement des coûts de l'énergie, de l'inflation et de la récession économique.

En 1980, 65,7 % des dépenses canadiennes à l'étranger ont été effectuées aux Etats-Unis. On trouve au second rang le Royaume-Uni (7,3 %) et, au troisième rang, la France (2,9 %). Il faut mentionner, en plus de ces trois pays, le grand nombre des destinations et lieux de vacance privilégiés.

Selon les statistiques de la balance des paiements, les recettes canadiennes au titre des voyages se chiffraient à \$3,8 milliards en 1981, et les paiements à 4,9 milliards de dollars. Le déficit de ce poste n'était pas aussi important au début des années 70. Par exemple, en 1971, il n'était que de 0,2 milliard de dollars. Mais il allait augmenter rapidement pour atteindre \$1,7 milliard en 1978. Depuis, on observe une résorption importante de ce déficit qui a été ramené à près de 1,1 milliard de dollars. Le taux de change du dollar canadien joue un rôle important. Quand notre dollar s'apprécie ou se déprécie par rapport aux autres monnaies, les Canadiens sont plus ou moins enclins à voyager à l'étranger et les ressortissants des autres pays qui viennent au Canada y jouissent d'un pouvoir d'achat à la baisse ou à la hausse. Il faut souligner également que les prix des produits énergétiques sur les marchés internationaux, l'inflation et la conjoncture mondiale sont des facteurs très importants de l'évolution du tourisme.

(iii) Législation, politiques et règlements des divers paliers de gouvernement au Canada

Le Canada n'impose pratiquement aucune restriction à ses nationaux désireux de voyager à l'étranger. En règle générale, on obtient facilement un passeport, aucun visa de sortie n'est requis, aucun contrôle de change n'est imposé et la loi permet d'entrer en franchise un certain montant de marchandises achetées hors du pays (il est évident que si l'on pouvait envisager de mener des négociations sur la valeur des marchandises pouvant être importées en franchise de droits au Canada ou dans d'autres pays, de telles négociations porteraient sur des marchandises et non sur des services).

(iv) Obstacles aux exportations canadiennes

Il existe certains obstacles d'ordre général au tourisme international. Le Comité du tourisme de l'OCDE travaille activement à dresser un inventaire des obstacles au tourisme et il présentera en 1982 un rapport sur le sujet.